

FICHE ADHÉSION AU PAJ

2018-2019

Photo
de ton choix

► TON IDENTITÉ

Nom / Prénom :

Né(e) le : A :

Adresse :

Code postal / Ville :

Ton tél. (fixe ou portable) :

Ton mail :

Ton facebook :

J'autorise Je n'autorise pas

le service jeunesse à m'informer des actualités du PAJ par : SMS Mail

► POUR MIEUX TE CONNAÎTRE...

Comment as-tu connu le PAJ ? :

A quel moment de la semaine es-tu disponible ? (jours et horaires)

.....

.....

Pratiques-tu un sport ? : Non Oui Si oui, lequel :

En club Pour le plaisir

Quel genre de musique écoutes-tu ? :

Aimes-tu cuisiner ? : Oui Non

Que désirerais-tu faire au PAJ ? (activités, sorties, autres...).....

.....

Qu'aimes-tu faire au PAJ ? :

.....

Voudrais-tu rajouter quelque chose au sujet du PAJ ?

.....

► RESPONSABLE LÉGAL

M. / Mme :

Adresse :

Code postal / Ville :

Téléphone : Portable :

Téléphone du bureau :

Mail :

Je soussigné :

responsable légal de l'enfant, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de fonctionnement du service jeunesse et du PAJ (horaires, tarifs, modalités d'inscription aux activités et sorties...) et autorise mon fils / ma fille :

à se rendre librement au PAJ pour participer aux activités de son choix.

La responsabilité de l'équipe d'encadrement ne pourra être engagée dès lors que mon enfant aura quitté la structure de son propre fait.

J'autorise mon enfant à participer aux activités, sorties, stages prévus par le Service Jeunesse selon le planning établi avec les jeunes. Et, le cas échéant, à être transporté par les moyens de déplacements mis en place.

J'autorise Je n'autorise pas

l'équipe d'encadrement, le service jeunesse ou le service de communication de la mairie de Saint-Pathus et leurs partenaires, à utiliser l'image de mon enfant pour la réalisation et la diffusion de photos et/ou vidéos à l'intérieur de supports de communications (site internet et diverses parutions papiers).

Fait à : Le :

Signature :

précédée de la mention
« lu et approuvé »

P.
A.
J.

L'ADHÉSION AU POINT ACCUEIL JEUNESSE EST VALABLE JUSQU'À FIN AOÛT 2018.

Pathusiens : 5 € / an ; Extérieur à la ville : 15 € / an.

Pour tout règlement, se présenter à la mairie annexe, auprès du Service Périscolaire.

Pour les paiements par chèque, mettre à l'ordre du « Trésor public ».

Pièces OBLIGATOIRES à fournir pour l'inscription au PAJ :

- Photo du jeune (photo d'identité ou autre, visage de face obligatoirement)
- Photocopie de son carnet de vaccinations
- Fiche sanitaire remplie et signée
- Attestation d'assurance responsabilité civile

Concernant le PAJ :

- Horaires d'ouverture : tous les mercredis de 14 h à 19 h
- et pendant les vacances scolaires selon les activités et sorties prévues.
- Tout objet de valeur, tels que portable, tablette, mp3... sont sous la responsabilité de l'adhérent. En cas de perte ou de vol, le service jeunesse ne pourra pas dédommager ou remplacer l'objet en question.